



Pessac, le 16 juillet 2026

Frédéric MONCHY, Président du SNSPP-PATS

A Julien MARION

Directeur Général de la DGSCGC

Objet : Engagement d'un avion A400M pour lutter contre les feux

Réf. : FM-SC-26-07-25

Monsieur le Directeur Général,

C'est par voie de presse que nous apprenons que le ministre de l'Intérieur est susceptible d'engager très prochainement un avion A400M dans le cadre de la lutte contre les feux d'espaces naturels. Par le présent courrier, je tiens à vous faire part de mes craintes si cette information devait se confirmer.

Il est vrai que depuis le mois de juin, nous faisons face à une saison des feux d'espaces naturels qui n'a que rarement été aussi violente. Outre le fait qu'elle a démarré particulièrement tôt, les feux majeurs s'enchaînent les uns derrière les autres avec une particulière virulence et aucun territoire n'est à l'abri. La disponibilité des moyens aériens, humains et matériels est mise à rude épreuve.

Je ne reviendrai pas sur la question de la coordination de l'ensemble de ces moyens, ou encore de leur mise à disposition, ce n'est pas le propos de mon intervention. Nous aurons l'occasion de tirer tous les enseignements au cours des RETEX qui ne manqueront pas d'être réalisés au moment opportun.

En revanche, comme vous l'avez précisé dans l'ordre national d'opérations feux de forêts, publié dernièrement et actuellement en vigueur, la première préoccupation des commandants des opérations de secours doit être en faveur de la sécurité des personnels, et c'est la raison pour laquelle l'emploi d'un appareil A400M des forces armées pose un certain nombre de difficultés.

Ma principale inquiétude réside précisément dans la **sécurité des personnels engagés au sol**. Comme vous le savez, la réussite de nos opérations de lutte contre les feux de forêts repose en grande partie sur une parfaite coordination tactique entre les moyens aériens et terrestres.

Or, depuis que les militaires ont testé la capacité théorique de largage de produit retardant ou d'eau de l'A400M, **aucune manœuvre n'a été réalisée en situation proche du réel**. Pour garantir la sécurité de nos agents, il nous semble indispensable de mener des campagnes de tests approfondies et des exercices pratiques sur le terrain avant tout engagement opérationnel. Sans ces manœuvres préalables, la parfaite coordination requise face au feu ne pourra être garantie, faisant peser un risque inconsidéré sur les équipes au sol.



05 57 15 24 18



**6 rue Paul Éluard
33600 PESSAC**



contact@snspp-pats.fr



Au-delà de la coordination technique, la question de **la formation spécifique des équipages** de l'armée de l'Air et de l'Espace reste entière. Le pilotage d'un avion bombardier d'eau (ABE) ne s'improvise pas et ne s'apparente en rien aux missions classiques de transport tactique ou stratégique. Il requiert des qualifications extrêmement pointues pour le vol à très basse altitude (environ 150 pieds/45 mètres lors des largages) dans des conditions aérologiques sévères, marquées par de fortes turbulences thermiques, des reliefs accidentés et une visibilité fortement réduite par les fumées. À ce jour, les pilotes militaires d'A400M ne disposent pas de cette formation spécifique à la lutte contre les incendies, dispensée habituellement aux pilotes spécialisés de la Sécurité Civile (Canadair, Dash). Envoyer des équipages non aguerris à cette technicité très particulière sur des théâtres d'opérations aussi instables représente un facteur de risque majeur, tant pour la sécurité des vols que pour les troupes au sol qui subissent directement l'impact des largages de 20 tonnes.

De surcroît, l'intégration d'un tel aéronef militaire au sein du dispositif pose d'importantes questions sur **l'interopérabilité des communications radio air-sol**. Contrairement aux avions de la Sécurité Civile qui utilisent des canaux tactiques aéronautiques civils standardisés (VHF) directement connectés avec le Commandant des Opérations de Secours (COS) ou l'officier "Aéro" activé sur zone, l'A400M opère sur des architectures de réseaux militaires hautement sécurisés et cryptés.

À ce jour, la mise en cohérence directe et immédiate des flux de communication radio tactiques entre l'équipage militaire et les troupes départementales (SDIS) au sol n'a pas fait l'objet d'un protocole technique et opérationnel éprouvé en situation d'urgence. En intervention, la moindre seconde d'interruption ou d'incompréhension dans le partage des informations tactiques peut s'avérer dramatique pour les sapeurs-pompiers engagés sous le feu. L'absence d'un réseau radio commun fluide et de procédures radio harmonisées pour "faire appliquer le silence radio" lors des passes de largage constitue une zone d'ombre majeure pour la sécurité des personnels.

Dans l'attente de votre retour sur ce sujet crucial pour la sécurité de nos troupes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

MONCHY Frédéric
Président du SNSPP-PATS

